



Conseil général
1081 Montpreveyres

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

Séance du : 7 décembre 2023
Présidence : Mme Martine Borgeaud
Présence : 26 conseillers

PREAVIS MUNICIPAL N° /12/2023 – Demande de crédit de CHF 23'000.00 pour le tri, l'épuration, le conditionnement et le classement des archives communales

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- Vu le préavis municipal N° 12/2023 présenté le 7 décembre 2023 ;
- Oui le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accepter le crédit de CHF 23'000.- pour le tri, l'épuration, l'inventariage et le classement des archives communales.
- D'accepter le mode de financement tel que proposé.

Accepté avec 22 OUI, 1 NON et 3 ABSTENTIONS au vote à main levée.
La Présidente ne vote pas.

Ainsi délibéré en séance du 7 décembre 2023

Montpreveyres, le 8 décembre 2023

Le Conseil général de Montpreveyres

Martine Borgeaud
Présidente



Marion Villars
Secrétaire

*En application de l'article 145 de la loi sur les communes LC, les décisions prises par le Conseil général, revêtant un caractère politique prépondérant, de même que les contestations portant sur des vices de procédure ou d'autres irrégularités susceptibles d'avoir affecté la décision du Conseil peuvent faire l'objet d'un recours administratif au Conseil d'Etat, conformément à la procédure administrative (Loi sur la procédure administrative – BLV 173.36).
La requête doit être adressée au plus tard dans les trente jours dès la publication de la décision attaquée.*